



« ANTICIPER ET GÉRER L'ENSEMBLE DES RISQUES
AU SERVICE D'UNE FILIÈRE MAÏS D'AVENIR »



RAPPORT D'ACTIVITÉ AGPM MAÏS DOUX 2022 - 2023

SOMMAIRE

- **PRODUCTION**
SURFACES RECORDS EN 2023
- **ÉCONOMIE**
UN MARCHÉ EN ÉVOLUTION
- **PROTECTION DES CULTURES**
À LA RECHERCHE D'ALTERNATIVES
- **PROMOTION**
DES ACTIONS DE TERRAIN

PRODUCTION SURFACES RECORDS EN 2023

Après une campagne très impactée par les conditions climatiques caniculaires et une sécheresse historique, la récolte 2022 n'avait pas atteint les objectifs fixés par les industriels, en France comme dans le reste de l'UE. Cette situation a accentué le manque de disponibilités sur le marché, incitant les opérateurs à planifier des programmes de production importants en 2023. En France, les surfaces semées ont atteint leur plus haut niveau depuis 2008 en dépassant les 25 000 ha semés.

2022 : LA RÉSILIENCE DU MAÏS DOUX

La campagne 2022 restera pour tous les producteurs de maïs français comme la pire année depuis 2013. En cause, les conditions météo caniculaires et une sécheresse précoce qui auront fortement impactées les rendements. C'est également le cas pour la culture de maïs doux qui a enregistré en 2022 son plus faible rendement moyen en conventionnel depuis 2013 et en production bio depuis 2016. La situation est toutefois à nuancer car le rendement moyen conventionnel établi à 17,9 t/ha n'a « dévié » que de 10 % par rapport aux objectifs (alors que la perte de rendement par rapport à l'objectif fut de 30 % en production de maïs semence et de 25 % en

LE MOT DU PRÉSIDENT



Pierre HARAMBAT

Après avoir occupé pendant plus de 15 ans la présidence de la section maïs doux de l'AGPM, Jean-Paul Lataste a décidé de mettre fin à son mandat. Je tiens à saluer au nom du Conseil d'Administration AGPM MAÏS DOUX, et donc de tous les producteurs de maïs doux, son engagement au service de la filière et du développement de cette culture qui nous réunit.

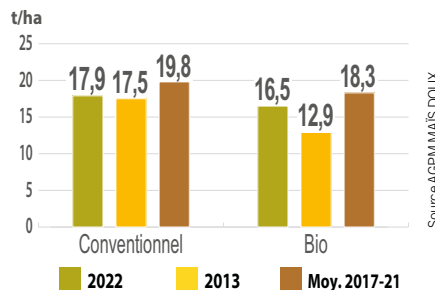
J'ai donc pris sa succession en étant élu président de la section en février 2023. Cette prise de responsabilité intervient à une période charnière pour la filière alors que le maïs doux est formellement rentré dans le périmètre des légumes en 2022.

Cette évolution de la réglementation européenne ouvre de nouvelles perspectives pour la filière à travers l'accès à des co-financements européens via les Programmes Opérationnels (PO). Elle impose donc de conduire une réflexion sur le projet de notre filière et sur sa capacité à s'organiser en Organisations de Producteurs (OP). Nos organisations économiques, qui ont fait leurs preuves dans le développement du maïs doux, doivent s'emparer de ce dossier aux côtés des représentants des producteurs. C'est le chantier prioritaire auquel je m'attèle depuis le début de mon mandat avec l'aide de tous les membres du Conseil d'Administration et des équipes de l'AGPM.

Nous avons devant nous une véritable opportunité qu'il nous faut saisir collectivement pour soutenir la filière dans son développement et, en priorité, pour accélérer les actions de transitions agricoles pour lesquelles nous manquons cruellement de ressources !

maïs grain par rapport à la moyenne 2017-21). Le rendement en bio en atteignant 16,5 t/ha, diminue certes de 15 % par rapport à 2021 mais il reste assez conforme aux objectifs.

→ Des rendements 2022 dégradés en France



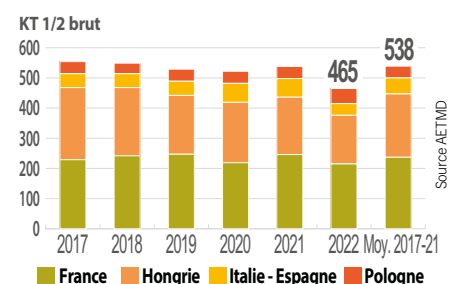
Dans le reste de l'UE, les rendements ont également été impactés par les conditions météo. En moyenne, sur les segments conserve et surgelé, les volumes produits en 2022 ont été de 20 % inférieurs au prévisionnel des industriels et de 13 % environ inférieurs à la moyenne de production des 5 années précédentes (2017-21) alors que les surfaces semées en 2022 étaient sensiblement équivalentes à la moyenne des

surfaces semées dans l'UE sur la période 2017-21. Les conditions climatiques ont plus particulièrement impacté la production en Hongrie et en Italie, pays où la récolte serait d'environ 30 % inférieure au prévisionnel de début de campagne en 2022.

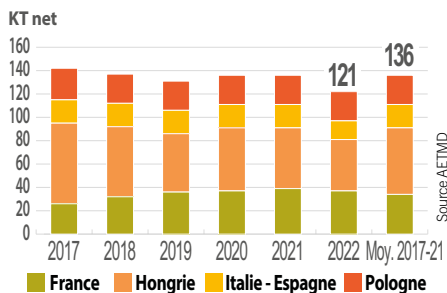
2023 : SURFACES ET RENDEMENTS RECORDS

En France, les surfaces de maïs doux destinées à l'industrie ont atteint 25 750 ha (conventionnel + bio). Les surfaces semées sont ainsi en hausse de 8 % par rapport à la campagne précédente, mais atteignent surtout le niveau le plus élevé depuis 2008, année lors de laquelle les surfaces atteignaient également

→ Conserve : 465 00 T 1/2 brut produites dans l'UE en 2022

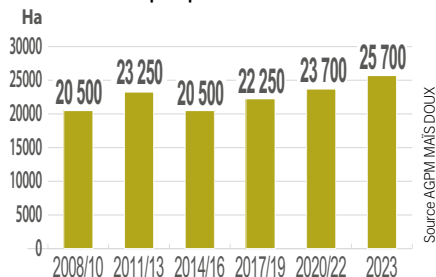


→ **Surgelé : 121 000 T net produites dans l'UE en 2022**



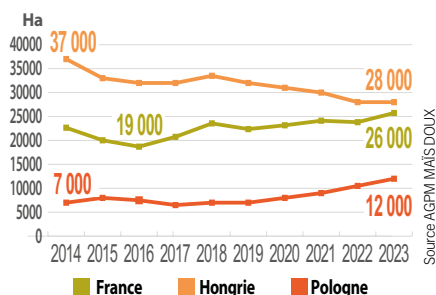
25 700 ha. Parmi les faits marquants de l'année, il est à noter l'apparition d'une production de maïs doux dans une nouvelle zone de production, dans le département du Nord.

→ **Des surfaces structurellement en hausse en France depuis près de 10 ans.**



Les surfaces semées ont également atteint un record en Pologne avec 14 000 ha dont 12 000 ha dédiés à l'industrie. La dynamique de croissance de la production polonaise observée depuis le début des années 2010, et encore plus significativement depuis 3-4 ans, se confirme avec un programme record et devrait se poursuivre. Les surfaces semées en Hongrie, initialement envisagées en hausse à 30/31 000 ha, seraient de l'ordre de 28 000 ha, soit relativement stables par rapport à 2022. Les surfaces semées en Italie et en Espagne seraient en hausse pour retrouver des niveaux similaires à ceux de 2021. Dans ce contexte, la surface globale de maïs doux destiné à l'industrie serait en hausse dans l'UE et atteindrait 77 à 78 000 ha d'après les estimations de AGPM MAÏS DOUX, soit une hausse de l'ordre de 4 à 5 000 ha (+ 6 % environ).

→ **La Hongrie reste leader en termes de production à la faveur d'une reprise des surfaces après plusieurs années de baisse**



UNE CAMPAGNE 2023 PRODUCTIVE

Au regard de l'ampleur du programme à semer et de conditions météo ponctuées d'épisodes

pluvieux jusqu'à mi-juin, le planning de semis a dû être régulièrement réajusté et la campagne de semis s'est étendue jusqu'au 15 juillet en France. L'augmentation des températures à compter du 20/25 mai a permis de compenser les conditions peu poussantes du printemps et les conditions estivales ont été bonnes, sans excès de températures et ponctuées de pluies régulières. Sur le plan sanitaire, les conditions peu poussantes du début de cycle ont renforcé l'exposition aux ravageurs de début de cycle dont les nématodes et les taupins, mais c'est principalement la pression des ravageurs aériens qui est à noter. L'augmentation tardive des températures à partir de la mi-août et quasiment jusqu'à la fin des récoltes ont accéléré les maturités, occasionnant un taux d'abandons pour surmaturité important et très supérieur aux campagnes précédentes. Pour autant, les rendements aux champs sont très élevés et homogènes pour les semis précoces et de pleine saison et le rendement moyen devrait être supérieur aux objectifs en conventionnel, comme en bio. Le rendement moyen en production conventionnel pourrait approcher les records des années 2015 et 2019.

En Hongrie, les rendements sont également bons et conformes aux cibles, tout comme en Espagne. Par contre, les résultats devraient être dégradés et inférieurs aux objectifs en Pologne et Italie.

ÉCONOMIE UN MARCHÉ EN ÉVOLUTION

Le marché du maïs doux européen est marqué par un manque de production causé par plusieurs campagnes déficitaires. Le besoin important de production a conduit les industriels européens à augmenter les surfaces de production, à prospecter de nouvelles zones de production et à réévaluer les conditions d'achat de la matière première en lien avec l'envolée des cours du maïs. Dans le même temps, le marché européen doit faire face à une recrudescence des importations de maïs doux chinois, alors que se négocie aussi un accord de libre-échange entre l'UE et la Thaïlande, et subit une inflation importante qui impacte la consommation.

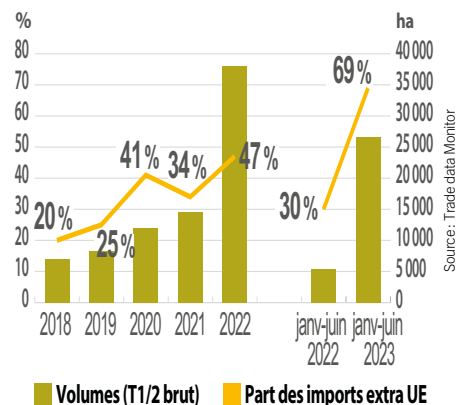
UNE EXPLOSION DES IMPORTATIONS CHINOISES

Parmi les faits les plus marquants des derniers mois sur le marché européen, le principal point de vigilance porte sur la forte hausse des importations en provenance de la Chine. Cette hausse concerne principalement le segment conserve et les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Historiquement, la principale origine des importations de maïs doux en conserve de l'UE était la Thaïlande. Depuis la mise en place des mesures antidumping en 2007, la Thaïlande représente environ 60 % des importations de l'UE maïs pour des volumes sensiblement réduits par rapport au début des années 2000. En 2019, 50 % des importations de maïs doux en conserve de l'UE étaient

encore originaires de Thaïlande. La Chine est devenue le 1^{er} fournisseur extra UE du marché européen depuis 2021 et cette tendance s'est très fortement accentuée en 2022 avec un quasi triplement des volumes exportés vers l'UE, principalement vers l'Allemagne. Cette tendance semble d'ailleurs s'accroître au regard des volumes exportés sur le 1^{er} semestre 2023.

→ **Une importation en très forte hausse des volumes par l'UE depuis la Chine**



Cette évolution soudaine des exportations inquiète et interroge l'ensemble des acteurs de la filière européenne tant elle est de nature à déstabiliser le marché comme l'a fait à l'époque la Thaïlande.

- Est-elle conjoncturelle et répond-elle au manque de production intra UE ?
- Est-elle structurelle et a-t-elle vocation à se poursuivre ?
- Quel pourrait être l'impact sur les acteurs européens ? ...

Au-delà du constat, des actions de sensibilisation des responsables européens ont déjà été conduites par l'AETMD au travers des rencontres avec les dirigeants de différentes Directions Générales de la Commission européenne : Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (DG GROW) et Commerce (DG TRADE). Des contacts ont également été pris avec la DG AGRI et les autorités françaises.

REPRISES DE NÉGOCIATIONS AVEC LA THAÏLANDE

La Commission européenne a annoncé le 15 mars 2023 la reprise de négociations avec les autorités thaïlandaises. Cette annonce intervient alors que les mesures antidumping mises en œuvre par l'UE à l'encontre de la Thaïlande sur ses importations de maïs doux en conserve depuis 2007 vont arriver à leur échéance en septembre 2024. Ces mesures antidumping ayant largement produit les effets escomptés, avec des importations divisées par 5,8 depuis 2004/05 et ayant atteint leur plus bas niveau en 2020, la question d'une nouvelle demande de renouvellement de ces mesures s'est posée. Au regard de cette évolution des flux et de la difficulté qu'il existerait désormais de démontrer des mesures antidumping et de la faible probabilité de voir ces mesures reconduites pour une 4^{ème} période de 5 ans, il a été décidé de ne pas redéposer de

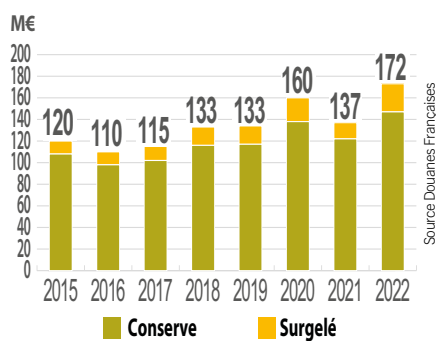
dossier. Pour autant, la vigilance doit rester de mise pour préserver le marché européen et les actions se concentrent désormais sur la négociation de l'accord avec l'UE pour obtenir les garanties nécessaires. Ce sujet a déjà été abordé avec les responsables européens des DG Grow et Trade et de nouveaux rendez-vous sont prévus avec la DG Agri et les autorités nationales. Les demandes de la filière ont également déjà été évoquées par la CEPM lors du groupe de dialogue civil « aspects internationaux de l'agriculture ».

UNE BALANCE COMMERCIALE FRANÇAISE QUI RESTE AU BEAU FIXE

Dans ce contexte de marché perturbé par l'afflux de marchandise chinoise, la balance commerciale française du maïs doux industrie a atteint un record en 2022 pour atteindre 172,5 M€. Elle fait donc un bon de 17 % et dépasse le record récent de 2020.

La balance commerciale du maïs doux en conserve s'élève à +146,8 M€ (+ 20 %/2021) et celle du maïs doux surgelé à + 25,6 M€ (+ 72 % / 2021).

→ Une balance commerciale française record en 2022



Cette évolution s'explique avant tout par une hausse des exportations pour le maïs doux en conserve et en surgelé en volume, mais encore plus en valeur. Les exportations de maïs doux en conserve augmentent de 8 % en volume (tout en restant inférieures aux volumes exportés en 2020) et de 22 % en valeur, alors que celles du surgelé augmentent de 32 % en volume et de 68 % en valeur. Tous les échanges sont globalement en hausse car les importations de la France tant en conserve qu'en surgelé augmentent également. Les volumes de maïs doux en conserve importés de la Chine restent toutefois très limités à 463 T net en 2022. Il est toutefois possible que des maïs doux d'origine chinoise aient transité par l'Allemagne avant de rentrer en France, à l'égard de la forte hausse des flux entre la Chine et l'Allemagne et entre l'Allemagne et la France.

L'année civile pourrait marquer un nouveau record comme en atteste les chiffres disponibles sur les 12 derniers mois glissants (sept 2022 à août 2023) qui affichent une balance commerciale de + 178 M€ contre + 162 M€ sur les 12 mois glissants précédents.

UNE CONSOMMATION 2023 QUI ACCUSE LE COUP

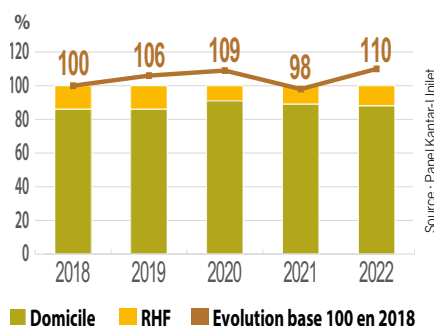
Après avoir connu plusieurs années de hausse consécutives, la consommation de maïs doux

en France connaît des évolutions contrastées depuis 3/4 ans. Après la forte hausse liée aux confinements en 2020, la consommation avait chuté en 2021 avant de retrouver des niveaux « pré-covid » en 2022. Les premières tendances collectées pour l'année 2023, laissent quant à elles penser que la consommation serait de nouveau en baisse en 2023, cette-fois-ci en lien avec l'inflation.

Les données collectées par Kantar pour l'Unilet pour l'année 2022 font apparaître une reprise de la consommation de maïs doux, tant à travers les achats à domicile par les ménages que par la consommation en Restauration Hors Foyer (RHF). Les achats de maïs en conserve sur ces 2 canaux cumulent 70,8 M de boîtes 4/4, soit une hausse de 12 % qui permettent de dépasser les volumes totaux consommés en 2020 (effet positif du covid). La valeur globale de ces achats atteint 120 M€, soit une hausse de 20 % plus marquée en valeur (effet de la hausse du prix de vente des boîtes).

Les ventes à domicile augmentent de 11 % au global mais uniquement sur le segment conventionnel. La vente de maïs doux en conserve bio diminue de plus de 10 % à l'instar de la tendance générale sur le bio. Depuis 2020, les ventes bio ont ainsi chuté de 19 %. Le segment RHF augmente lui de 17 % sans pour autant retrouver le niveau d'avant covid.

→ Évolution des achats de maïs doux en conserve en France



Une autre source de données suivant l'évolution des ventes de maïs doux en conserve à l'échelle de l'UE, confirme une hausse des ventes de l'ordre de 8 % en France en 2022, mais une légère baisse de 0,2 % pour l'ensemble des pays de l'UE. Parmi les principaux consommateurs de l'UE, au-delà de la France, les ventes sont en baisse en Allemagne, Pologne, Autriche et Hongrie et augmentent (beaucoup moins fortement qu'en France) en Espagne et en Italie. Pour autant, cette même source fait apparaître une nette baisse de la consommation de l'ordre de 6 % dans tous les pays de l'UE sur les 12 derniers mois glissants de juin 2022 à juillet 2023. Ces données seront affinées dans les prochains mois pour prendre en compte la totalité de la consommation estivale 2023.

DES CLAUSES DE RENÉGOCIATION OBLIGATOIRE DANS LES CONTRATS

La Loi Egalim 3, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2023 a inscrit une nouvelle disposition dans le code du commerce qui permet de déroger

à l'obligation de renégociation des contrats de plus de 3 mois portant sur la vente de produits agricoles, dès lors que les prix de production sont significativement affectés, à la hausse comme à la baisse, par des éléments conjoncturels. Le secteur des fruits et légumes n'a pas demandé à activer cette dérogation et ainsi tous les contrats de vente de légumes destinés à la transformation doivent intégrer ce type de clause comme cela était déjà le cas avant la publication d'Egalim 3. Cette mesure doit permettre de mieux adapter les prix d'achat de la matière première aux fluctuations des marchés.

PROTECTION DES CULTURES À LA RECHERCHE D'ALTERNATIVES

Alors que la France regagne des parts de marché en Europe depuis quelques années et que la consommation de maïs doux reste malgré tout dynamique en Europe, la capacité à maintenir les niveaux de production actuels apparaît comme un enjeu majeur à l'aube des restrictions visant l'accès aux outils de protection des cultures. La logique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires conventionnels mise en œuvre en France, en lien avec les objectifs adoptés au niveau européen, impose de renforcer les travaux et l'implication de l'AGPM sur ces dossiers afin d'accompagner les producteurs dans l'évolution de leurs pratiques tout en maintenant des outils efficaces dans cette phase de transition.

UN PROGRAMME TECHNIQUE QUI INTÈGRE DES PISTES ALTERNATIVES

Malgré l'absence d'interprofession, les producteurs, industriels et coopératives impliqués dans la production de maïs doux se retrouvent au sein du Comité technique animé par AGPM MAÏS DOUX pour élaborer, mettre en œuvre et suivre un programme technique spécifique. Chaque année les travaux mis en œuvre par Arvalis sont débattus et arbitrés au sein de cette instance qui se réunit plusieurs fois par an.

Les travaux conduits en 2023 portent essentiellement sur la protection des cultures et la fertilisation des cultures. De nouvelles thématiques sont régulièrement débattues et de nouveaux axes de travail centrés sur l'irrigation ou le recours aux robots de désherbage sont par exemple en réflexion. Le fait marquant des dernières années porte sur la place des méthodes alternatives ou combinatoires mises en œuvre dans les travaux du comité. En 2023, 11 actions concrètes ont été déployées sur le terrain, au champ comme en laboratoire ou sous serre.

LUTTE CONTRE LES MALADIES

Depuis l'interdiction de l'utilisation du Métalaxyl M au champ en mai 2020, l'enjeu de la protection des semences contre les maladies telluriques est devenu le thème central du programme technique maïs doux. La moitié des essais concerne la thématique maladie et 4 essais spécifiques sont mis en œuvre autour de la lutte contre les maladies telluriques : 2 essais au champ visant à tester un panel de solutions,

homologuées ou non en conventionnel et biocontrôle, dans des contextes de pression Pythium et fusarioses, un essai en condition contrôlée pour tester différentes associations de produits sur un nombre de lot accru, et un essai mettant en œuvre une méthode alternative de désinfection des semences, (technique intégrée au programme depuis 2022). Enfin un essai a été maintenu sur la thématique Charbon commun (Ustilago Maydis). Le choix a été fait en 2023 de ne pas renouveler de travaux sur la thématique Helminthosporiose au regard de l'importance des données déjà disponibles et de l'existence de deux produits de protection à l'efficacité avérée.

LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS

Ce volet se concentre sur les taupins et la protection localisée des épis contre les lépidoptères. L'axe de travail sur la lutte contre les foreurs se concentre sur des techniques permettant de réduire les doses des produits homologués plutôt que sur la recherche de nouveaux produits. Des enjeux existent également vis-à-vis de la lutte contre les nématodes ou les vers gris mais ces travaux ne sont pas spécifiquement traités dans le cadre de ce programme. Des ponts existent avec d'autres programmes conduits par Arvalis, notamment sur la culture de maïs semence.

LUTTE CONTRE LES ADVENTICES

Après s'être concentré quelques années sur la gestion du Datura, ce volet du programme technique s'est penché en 2023 sur les techniques de traitements localisés sur le rang associées à un désherbage mécanique dans l'inter rang. Ces essais technico-économiques ont vocation à accompagner les producteurs de maïs dans le déploiement de ces pratiques. Des travaux préalables au déploiement d'essais mettant en œuvre des robots de désherbages sont également engagés.

DES SOLUTIONS TEMPORAIRES CONTRE LES MALADIES TELLURIQUES

Au-delà des travaux conduits dans le cadre du programme technique, l'AGPM a déposé et obtenu une nouvelle dérogation pour l'utilisation du produit Influx Quattro en traitement de semences en production de maïs doux. Cette nouvelle dérogation obtenue en décembre 2022 couvre la campagne maïs doux pour une utilisation du 15 mars au 13 juillet 2023. Cette dérogation obtenue pour la seconde année consécutive a ainsi permis de protéger plus de 44 000 ha de maïs doux en 2 ans. La décision de la CJUE du 19 janvier 2023 portant sur l'utilisation de néonicotinoïdes en TS sur betterave crée une jurisprudence qui ne permet pas d'obtenir une nouvelle dérogation pour l'Influx Quattro en 2023. Pour autant, l'homologation en mars 2023 d'une nouvelle spécialité commerciale (SURRENDER) à base de Fludioxonil offre de nouvelles perspectives. Des essais sont ainsi en cours pour apprécier l'efficacité de cette spécialité et accompagner les opérateurs dans leurs prises de décision.

UNE MOBILISATION SYNDICALE

Dans ce contexte, qui a déjà naturellement conduit la filière à rechercher des solutions alternatives, la Première ministre Elisabeth Borne a annoncé à l'occasion du Salon International de l'Agriculture (SIA) 2023 et, en anticipation du prochain plan Ecophyto, le lancement d'un « plan d'action stratégique pour l'anticipation du retrait des substances actives et le développement de techniques alternatives de protection des cultures ». Lancé formellement en avril 2023, ce plan prend pour base de travail une liste de 75 substances actives (sa) susceptibles de ne pas être renouvelées au niveau européen à court ou moyen termes. Parmi ces 75 sa, 14 sont autorisées sur maïs doux et parfois même stratégiques. Concrètement si dans le pire des scénarios toutes ces substances venaient à être retirées, il ne resterait plus, que 3 sa herbicides, 2 sa fongicides et 6 sa insecticides (dont 3 issues du biocontrôle) parmi les solutions utilisées en maïs doux. Autrement dit une pharmacopée réduite à peu de chagrin et l'émergence de nouveaux usages orphelins.



Source Arvalis - C. Allaga

Des essais mis en place par Arvalis pour sortir de l'usage orphelin contre l'Ustilago Maydis

L'AGPM MAÏS DOUX a ainsi dénoncé ce risque insoutenable pour la filière et reste mobilisée aux côtés des interprofessions et de son institut technique Arvalis pour promouvoir une approche globale et pragmatique qui n'exclut pas a priori les produits phytosanitaires lorsqu'aucune alternative n'existe et s'assurer de la pertinence des actions d'anticipation mises en œuvre.

PROMOTION DES ACTIONS DE TERRAIN

A son échelle, l'AGPM et sa section MAÏS DOUX contribuent à promouvoir la consommation des différentes formes de maïs destiné à l'alimentation humaine : le maïs doux et le maïs pop-corn.

Parmi les actions conduites en 2022/23, dont certaines au plus près du terrain, il peut être cité :

- La réalisation et la diffusion en décembre 2022 d'une vidéo « Le popcorn français s'éclate partout dans le monde » et d'un podcast « Le maïs s'éclate en bleu-blanc-rouge » dans le cadre de la campagne de communication « Les Epis(odes) du changement », qui complète l'animation « Julie fait du POP en bleu-blanc-rouge déjà réalisée en 2021. Tous ces supports sont disponibles sur le site Les épisodes Du Changement - Cet épi M'épate (cetepimepate.fr)
- L'organisation de la 6^{ème} édition du prix Imagin'Maïs en février 2023 à Rennes, en lien avec la Faculté des métiers, pour récompenser l'innovation culinaire à base de maïs et les jeunes talents qui inventent des recettes à base de maïs donnant la part belle au maïs doux et popcorn.
- La réalisation d'animations mettant à l'honneur toutes les formes de maïs à l'occasion du SIA en février 2023.

- La participation, en lien avec le partenariat de longue date qui lie l'AGPM et la FDSEA 40, pour faire la promotion du maïs doux et popcorn auprès des touristes sur la côte landaise en juillet-août 2023. Pour ce faire, de nouveaux supports pédagogiques sur le maïs doux ont été réalisés en 2023.



Source : AGPM MAÏS DOUX

Un nouveau kakémono pour « tout savoir sur le maïs doux »



Source : Aurélien MARQUOT

Assiette « Zea » - Prix des internautes Imagin'maïs 2023